

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2017

Le 7 mars 2017 à 19 heures 30 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRENS.

Présents : Mmes LACHIZE Sandrine, LABRY Odile, MEHL Mireille, VAUTARET Virginie, SUSPENE Catherine, Aurélie CORTINOVIS, Mrs PAITA Jean-Marc, BECOT Joël, ARMAND Dominique, BIGOT Yannick, GENS Marcel, GIORDANO Alfred.

Absents représentés : Mme BIGOT Lydia a donné pouvoir à Mr Yannick BIGOT

Absents : Mr Jordane MASUREL

Mme Virginie VAUTARET est élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal :

fixe le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017.

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal qui s'élève à **581 467.44 €** comme suit :

- en couverture du besoin de financement de la section d'investissement : **472 888.17 €** (titre de recettes à émettre au compte 1068)
- en report en section de fonctionnement au compte 002 : **108 579.27 €**.

Décide de reporter les résultats 2016 du budget assainissement comme suit :

Section de fonctionnement :

Report de l'excédent de fonctionnement au 002 (recettes) : **8 795.33 €**

Section d'investissement :

Report de l'excédent d'investissement au 001 (recettes) : **134 725.54 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget eau qui s'élève à **29 797.93 €** comme suit :

- en couverture du besoin de financement de la section d'investissement : **27 849.73 €** (titre de recettes à émettre au compte 1068)
- en report en section de fonctionnement au compte 002 : **1 948.20 €**.

Approuve, après avoir pris connaissance des recettes et dépenses, les comptes administratif 2016 des budgets : principal, eau et assainissement.

Décide de créer un emploi de responsable des services techniques à raison de 35h hebdomadaire à compter du 1^{er} juin 2017,

Prend connaissance des effectifs des services techniques

Prend connaissance du dossier de construction de la mairie et des subventions attribuées.

Prend connaissance des rassemblements de motos qui ont lieu le dimanche sur la route menant au barrage de la CNR.

Prend connaissance du compte rendu de la réunion du syndicat du haut Rhône.

